

- CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015 - - COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Franck GILME - Colette DEBEUF - Dany DELBECQUE - Cathleen COPPIN QUIVRON - Louis COSYN - Claudie RIUS - Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA - Jeannique VANDEWIELE

PROCURATION :

Chantal NYS donne procuration à Claudine ZAHM
Natalie CARDON donne procuration à Claudie RIUS
Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
Jonathan GLIBERT donne procuration à Rodrigue DESMET

ABSENT :

Néant

SECRETAIRE :

Louis COSYN

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2015.

1.01 Conseil municipal - fonctionnement - règlement intérieur - modifications

Après débat a été adoptée la délibération sur les modifications apportées du règlement intérieur.

1.02 Personnel municipal - tableau des effectifs - actualisation

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs de la Commune.

1.03 Personnel municipal - nouvelles dispositions relatives aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences pour les agents de la filière technique

Après débat a été adoptée la délibération sur l'application des nouvelles dispositions relatives aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences pour les agents de la filière technique.

1.04 Levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL

Après débat a été adoptée la délibération sur la levée de la prescription quadriennale et sur le versement de la somme de 4 059,22 € et de 1 510,32 € à la C.N.R.A.C.L.

1.05 Don et legs d'œuvres d'art de Michel JACATON à la ville - mise en vente sur le site « Webenchères » - reversement au profit de l'Association des Jeunes pour le Développement de Sélinkégné à Bamako (AJDSB)

Après débat a été adoptée la délibération sur l'acceptation du don de 8 œuvres d'art ; la mise en vente sur le site Webenchères et reversement de la vente au profit de l'Association des Jeunes pour le développement de Sélinkégné sise à BAMAKO.

1.06 Association des Jeunes pour le Développement de Sélinkegny à Bamako (AJDSB) - subvention exceptionnelle

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Jeunes pour le Développement de Sélinkegny à Bamako (AJDSB), d'un montant de 1.000 € pour l'épanouissement socio-économique, culturel et sportif du peuple Malien.

1.07 MEL - création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - approbation du conseil municipal du rapport de la CLETC pour les compétences énergie, réseaux de chaleur, politique de la ville et tourisme

Après débat ont été adoptés le rapport de la CLETC et la délibération sur la valorisation des charges et des produits transférées à la Métropole Européenne de Lille (à savoir aucune charge n'est facturée pour la Commune).

1.08 Adoption d'un nouveau règlement intérieur applicable aux cimetières de la ville de Roncq (centre et du Blanc-Four)

Après débat a été adoptée la délibération sur le nouveau règlement intérieur des cimetières.

1.09 Cimetières de la ville de Roncq (centre et du Blanc-Four) - nouvelle tarification

Après débat a été adoptée la délibération sur la tarification suivante :

1/ les colombariums :

NOUVEAU TARIF	
15 ANS	400€ - Dépôt d'urne supplémentaire : 20€
Pas de dispositif pour 30 ans et 50 ans	

2/ les concessions de terrain :

	NOUVEAUX TARIFS	
	Terrain	Superposition
15 ANS	250€	Cercueil : 100€ - Urne : 20€
	Concession enfant (1,50mx0,80m) 100€	Cercueil : 100€ - Urne : 20€
30 ANS	400€ (2,30mx1m) / 800€ (2,30mx2m)	Cercueil : 100€ - Urne : 20€
50 ANS	800€ (2,30mx1m) / 1 600€ (2,30mx2m)	Cercueil : 100€ - Urne : 20€
100 ANS	Pas de dispositif	Cercueil : 100€ - Urne : 20€
PERPETUELLES	Pas de dispositif	Cercueil : 100€ +25€ frais d'enregistrement - Urne : 20€

3/ Cavernes : nouveau monument funéraire uniquement sur le cimetière principal du Blanc-Four

TARIF	
15 ANS	150€ - dépôts suivants : 20€
Pas de dispositif pour 30 ans et 50 ans	

1.10 Bâtiments communaux - Agenda d'Accessibilité Programme (Ad'Ap)

Après débat a été adoptée la délibération sur l'étalement des travaux de l'ensemble du patrimoine communal sur 6 années (période 2016-2021) et sur le lancement des consultations aux entreprises pour les travaux de mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

1.11 Cession de parcelle par l'Association Foncière de Remembrement d'Halluin

Après débat a été adoptée la délibération sur la demande de l'AFR d'Halluin de céder gratuitement à la Commune de Roncq, une parcelle en nature de « délaissé » de chemin d'exploitation cadastré B 5 610 de 191 m² (les frais accessoires à la régularisation de l'acte seront à la charge de la Commune de Roncq).

1.12 Cession de parcelle AX167 par l'Etat - demande d'approbation de la revente après exercice du droit de priorité par la commune

Après débat a été adoptée la délibération sur :

- l'exercice du droit de priorité par le Maire (via une délégation de la MEL à la Commune puis la mise en œuvre de la délégation générale d'attributions au maire accordée en début de mandat),
- la revente du terrain au Carré des Halles au prix d'achat de 185.000 € (l'ensemble des frais accessoires étant à la charge de l'acheteur).

1.13 Cession de l'immeuble communal 124 rue de Lille

Après débat a été adoptée la délibération sur la cession de l'immeuble communal 124 rue de Lille au prix de 95.000€ à la SAS FONCIADEL à Wambrechies : projet de construction d'un bâtiment composé de 4 logements, d'un rez-de-chaussée commercial et la création d'un parking de 8 places.

1.14 Partenariat municipal avec les associations - convention triennale d'objectifs 2012-2014 avec la Maison des Associations - Consolidation des comptes 2014 - avenant n°3 - Subvention 2015 - 5^{ème} versement

Après débat a été adoptée la délibération sur :

- la consolidation du financement municipal définitif (période du 01.01.2014 au 31.12.2014) : 115 062 €
- l'autorisation donnée à M. le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention triennale d'objectifs 2012-2014 et ainsi palier au déficit d'un montant de 358 €

Un avis favorable a été émis sur le 5^{ème} versement :

ASSOCIATION	2015				TOTAL SUBVENTION
	Demande 2015	1 ^{er} versement (CM du 16/12/2014)	3 ^{ème} versement (CM du 26/05/2015)	5 ^{ème} versement	
ESR FOOTBALL	20 000€	10 000 €	10 000 €	9.963 €	29.963 €

1.15 Evénement « Lille Renaissance » - partenariat Lille3 000 et la ville de Roncq - convention à conclure

Après débat a été adoptée la délibération sur l'autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention de partenariat.

1.16 Exercice budgétaire 2015 - Décision Modificative n°1 - Ajustements de crédits - section de fonctionnement

Après débat a été adoptée la délibération sur les ajustements de crédits au sein des dépenses de la section de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général (compte 60623)	- 10 000 €
65 - Autres charges de gestion courante (compte 6574)	+ 10 000 €
	=====
RESULTAT	0 €

Levée de séance à 21h10
CM-VL/BN/MV - le 30 septembre 2015